



Contact : Chantal Berthomé 05.53.31.53.32
espace.saisonniers@mdepn.com

 N° Vert 0 800 800 379

COMITE DE PILOTAGE - ESPACE SAISONNIERS

Compte rendu de la réunion du 15 janvier 2009


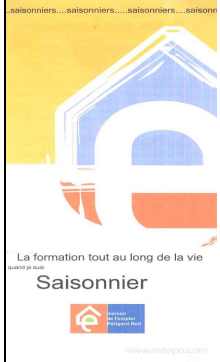
Présents : Jean-Luc BOUSQUET (UMIH), Pascal BOULAND (UMIH), Philippe CAFFY (SDHPA), Anicet DABZAC (Euralis Gastronomie), Françoise VAUNAC (Syndicat des Professionnels du Canoë Kayak sur la Dordogne), Valérie LAFFARGUE (ADEFA Dordogne), Sylvie LIPART (Pole-Emploi Lascaux), Fabienne BRACHET (Pole-Emploi Périgord), Anne ALBARET (Conseil Régional – Mission Emploi Formation), Gérard GAUTHIER (Conseil Général – Direction de l'Economie et de l'Emploi), Anne GUIBERT (Mission Locale du Périgord Noir), Aurélie GAUTIER (GER du Sarladais), Dominique BOUSSAT et Catherine ABRAHAM (MFR du Périgord Noir), Alexandre GAY (AGEFOS-PME), Bernard DELMAS (FAFIH), Gabrielle BRANCOURT, François VIDILLES et Rébecca DAIN (MDEPN), Chantal BERTHOME (Espace saisonniers de la MDEPN).

Absents : Fabrice GAREYTE (CRDA –excusé), Yves EVENO (CFDT), Patrick BAIGUERA (Club hôtelier de Sarlat), Gé KUSTERS (SDHPA), Pierre PLANTIE (CCI), Jean-François GAZARD MAUREL et Henri BOUCHARD (Elus Chambre Agriculture), Jean POPOWYCZ (DDTE), Christian DELPIERRE (DDTE).

La séance est ouverte par Mr. Jean Luc BOUSQUET, Président de l'UMIH, qui présente l'ordre du jour et remercie pour leur présence les intervenants extérieurs : Bernard DELMAS (FAFIH), et Alexandre GAY (AGEFOS-PME).

- BILAN D'ACTIVITE 2008

I-1/ Des réalisations conformes aux objectifs fixés par le comité du 11 janvier 2009

Objectifs 2008	Bilan 2008
<p>  </p> <p> ➔ Promotion de la charte de l'emploi saisonnier signée en 2004 par les syndicats d'employeurs et de salariés de l'hôtellerie restauration et hôtellerie de plein air (HR et HPA). Ce document en deux parties : un document général à tous les saisonniers et un encart spécifique à l'hôtellerie (HR et HPA). La charte et son annexe rappellent les droits et devoirs de des parties et favorise la prévention des conflits. </p> <p> Objectif : promotion en Périgord Noir </p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation au public à l'occasion des chemins de l'emploi du 3 mars 2008, en présence d'employeurs de l'HR. ➤ Promotion auprès des employeurs et saisonniers qui ont été reçus ou contactés par l'espace Saisonniers tout au long de l'année. ➤ La charte réactualisée par la DDTE en 2008 a été mise en téléchargement sur le site de la Maison de l'emploi www.mdepn.com (volet travail saisonnier)
<p> ➔ Professionnalisation des saisonniers : l'objectif était de mettre en avant l'importance de la formation durant la saison sans activité. Moyen : diffuser de l'information sur l'accès à la formation auprès des employeurs et des demandeurs d'emploi en fin de saison. </p>	<p>  </p> <p> Promotion de la formation professionnelle </p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conception et édition d'une plaquette d'information à destination des travailleurs saisonniers sur leurs droits et les dispositifs de la formation tout au long de la vie. ➤ Organisation d'un espace d'information et distribution de cette plaquette à l'occasion des chemins de l'emploi du 25 sept 2008 avec la présence du Fongécif qui tient une permanence à la MDE à Sarlat chaque mois. Promotion de cette offre par l'espace Saisonniers



♦ **La Maison de l'Emploi a organisé deux points presse**

- Le 22 février 2008, à l'hôtel de Selves à Sarlat avec Y. EVENO (Secrétaire général de la CFDT Dordogne), J.L. Bousquet (Pdt de l'UMIH), Ph. HIRSCH (Pdt du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air) le SDHPA. Les thèmes abordés : la charte de l'emploi saisonnier, la formation des saisonniers, la bourse de l'emploi et les profils de compétences mis en ligne sur internet, la table ronde sur l'emploi.

- Le 12 sept 2008 à la Maison de l'emploi à Sarlat, pour promouvoir la formation des saisonniers.



Débat et décisions du comité de pilotage sur les objectifs 2009 de l'espace Saisonniers :

- Sur la Charte de l'emploi saisonnier : J.L. Bousquet précise à l'assemblée que depuis la diffusion de la charte mise en place en 2004, le climat social s'est amélioré dans l'HR, les employeurs sont plus vigilants sur leurs obligations. Quelques points sont soulevés :
 - Le stock de chartes et d'annexes bleues disponible auprès des différents partenaires est épuisé. Le comité de pilotage propose de saisir la DDTE pour une réédition.
 - Il avait été émis l'idée, lors du comité de janvier 2008, d'étendre l'annexe de la charte aux autres filières saisonnières économiques : industrie agroalimentaire, vente, agriculture. La difficulté réside dans le fait que les conventions collectives sont différentes, la conserverie pour l'entreprise Euralis par exemple qui trouve la démarche utile. Ce document pourrait comporter un socle commun et une partie spécifique à chaque domaine d'activité. Le comité propose de saisir la DDTEFP en ce sens.
 - Fiche horaire dans l'hôtellerie restauration. Jean Luc BOUSQUET s'appuie sur l'expérience du Béarn : une fiche d'émargement du temps de travail. L'idée est simple: pour faciliter la gestion rigoureuse et conforme au droit du travail des horaires de travail, il est proposé de faire remplir par le salarié, chaque jour travaillé les feuillets autocopiants d'enregistrement des horaires situés en 2^{ème} partie du classeur. Si le salarié ne complète pas ses horaires, c'est l'employeur qui doit le faire conformément à la loi et à la convention collective CHR. En fin de mois, un exemplaire de ce feuillet est remis au salarié, l'autre est conservé dans le classeur. La plus value des feuilles d'horaires, c'est de mettre en confiance le salarié et de valoriser l'image des entreprises de l'HR. L'assemblée retient l'idée et la DDTE sera saisie.

➤ Promotion de la formation professionnelle



- La plaquette d'information éditée en sept 08 sur les dispositifs de formation pour les travailleurs saisonniers sera actualisée régulièrement (exemple : parler désormais de Pôle emploi, contenu du PRF...). Cependant cette action de promotion rencontre un écho limité, peu de demandes au Fongécif.
- Interrogation sur la VAE : parcours long, périlleux, coûteux et très peu de réussite. Témoignage de M.Bouland. Une réflexion nationale est en cours pour que cette démarche soit plus incitative. Pour le Fafih, B. DELMAS indique qu'il n'y a pas que les diplômés de l'Education Nationale, mais aussi les validations de l'expérience professionnelle par les CQP ou les titres professionnels du Ministère du travail. Il précise également que le DIF saisonniers est pris en charge par le Fongécif.

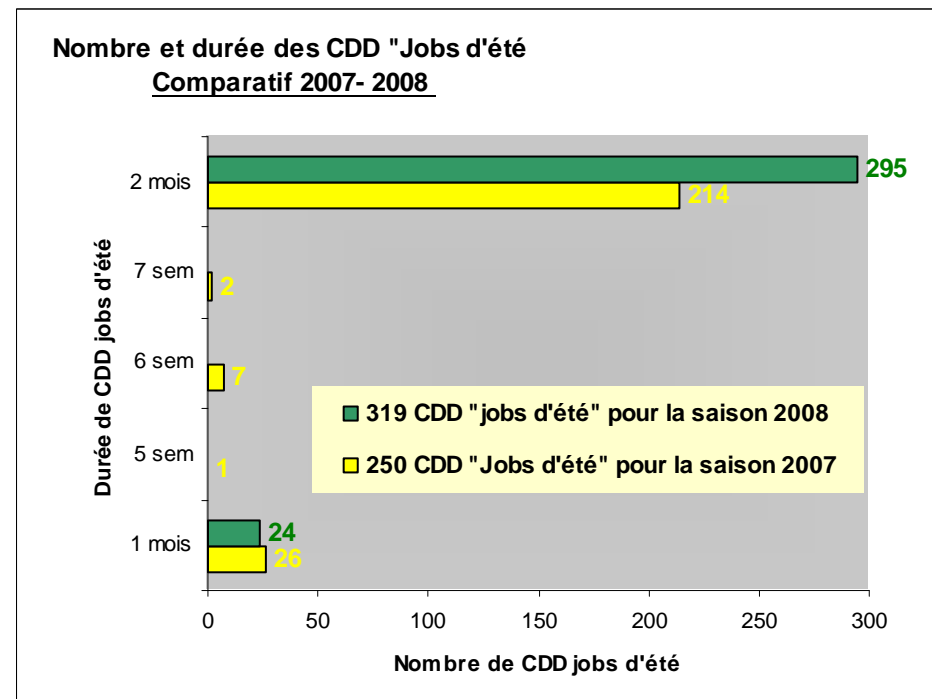
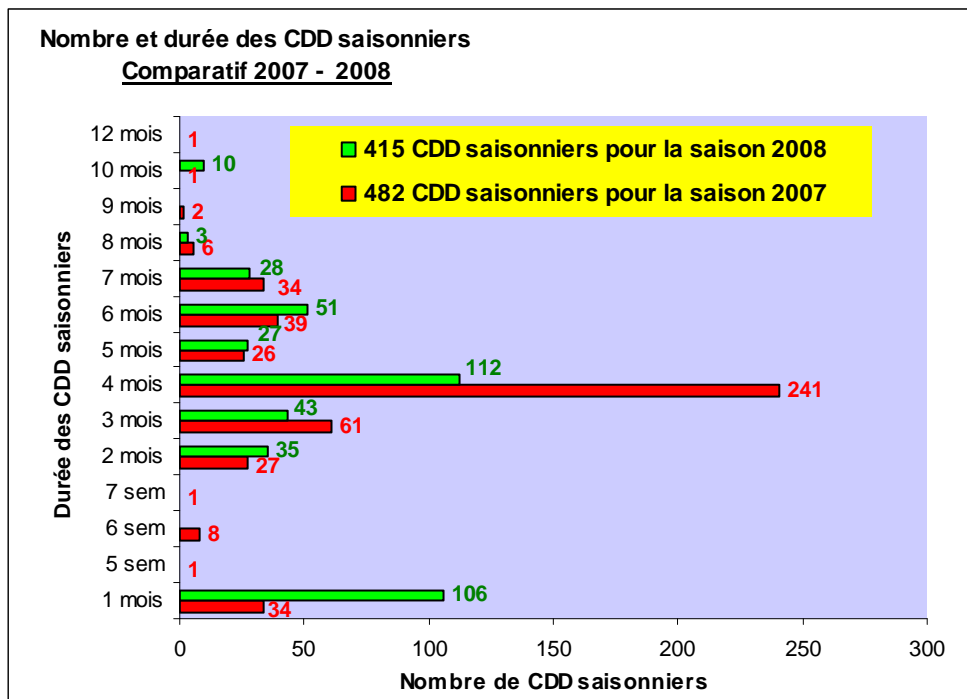
-2/Bilan de la bourse de l'emploi / volet offres saisonnières :

Globalement, 82 % des offres totales de la bourse de l'emploi ont été pourvues, contre 80 % en 2007. Le nombre de postes à pourvoir (1.400) a augmenté en un an de 22 % malgré le ralentissement économique au 2^{ème} semestre. Petite diminution du volet saisonnier : 57 % des offres recueillies en 2008 étaient saisonnières, contre 59 % en 2007.

Activité de la bourse	2007	2008	évolution
CDD saisonnier	482	415	- 14 %
CDD job d'été	250	319	+ 28 %
Total	732	734	stabilité

A noter : 78 postes ont été suspendus par les employeurs

Débat : F.Vidilles rappelle au comité que la bourse de l'emploi est au service des objectifs de Pôle emploi et que par convention les offres sont systématiquement transmises à Pôle emploi Sarlat et Terrasson. Sur les chiffres des saisonniers, F.Brachet ne pourra fournir des statistiques précises qu'au 31.12.09 car la fusion ASSEDIC-ANPE n'a pas permis d'extraire les chiffres au 31.12.08. S.LIPART indique que plus de 400 personnes ont été identifiées fin décembre comme « travailleurs saisonniers réguliers » (contrat saisonnier d'au moins 4 mois) en Sarladais. Ces personnes sont fidélisées chez les employeurs d'une saison à l'autre. Trois témoignages : A.DABZAC/Euralis précise que 65 saisonniers ont été fidélisés sur les deux dernières saisons sur 220 saisonniers embauchés en contrats saisonniers 2008. 4 ont été titularisés en CDI après 2 saisons. A.GAUTIER pour le GERS et Valérie LAFFARGUE pour l'ADEFA : la fidélisation est très difficile. « Les saisonniers reviennent par défaut ».



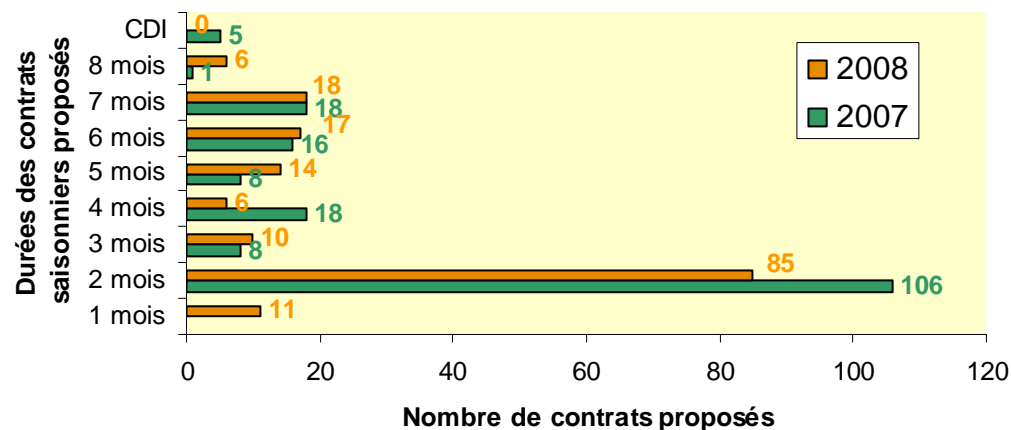
I-3 / Bilan des autres actions de l'espace Saisonniers

► **Chemins de l'emploi** : L'espace Saisonniers est partenaire de ces demi journées de recrutement organisées par la Maison de l'Emploi du Périgord Noir avec des partenaires Mission Locale et ANPE. Elle s'est déroulée avant la saison touristique le 3 mars à Sarlat et le 17 avril à Terrasson. Et en Septembre pour préparer le pic de l'activité IAA.

Détail des ½ journées de mars - avril	Employeurs présents	Nombre de postes à pourvoir	Nombre de visiteurs	Entretiens réalisés	Profils retenus	Postes pourvus
Sarlat	37 employeurs des secteurs des CHR, hôtellerie de plein air, tourisme (sur 63)	61 CDD saisonniers 83 CDD jobs d'été 144 postes (contre 164 en 2007 soit une baisse de - 12 %).	604	312	97	17
Terrasson	6 employeurs des mêmes secteurs d'activités (sur 35)	14 CDD saisonniers 9 CDD jobs d'été 23 postes (contre 16 en 2007 soit une augmentation de + 44 %).	204	178	59	23



**Bilan chemins de l'emploi Sarlat et Terrasson
Comparatif 2007- 2008**



Attention : ces données sont relatives, car issues d'un questionnaire rempli par une partie seulement des employeurs présents.

► Opération « jobs d'été ». Objectif : favoriser l'accès aux jobs d'été par les étudiants

Organisée par la Mission Locale du Périgord Noir, en partenariat avec les BIJ/PIJ de Sarlat et Terrasson, l'ANPE et l'espace saisonniers, cette journée s'est déroulée simultanément le 22 avril 2008 à : Sarlat, Terrasson, Montignac, Belvès, Thenon, Salignac et Carlux (points relais services publics).

Une nouveauté cette année : la présence l'après-midi de 17 employeurs (campings, restaurant, hypermarché, tourisme) qui sont venus rencontrer les jeunes à Sarlat.

- 120 offres d'emploi dites « jobs d'été » proposées à cette occasion étaient à pourvoir.

La fréquentation : 270 jeunes au total des 7 sites.

Débat : *J.L. Bousquet souhaite que l'on ne fasse pas trop la promotion de ces jobs d'été en 2009 dans une période où les demandeurs d'emploi auront plus de mal à trouver du travail. A.GUIBERT/Mission locale précise que 1/3 des jeunes présents en 2008 étaient des mineurs et ont du mal à trouver des offres adaptées à leur situation. Elle propose que plus de professionnels acceptent la mention « accepte les mineurs » dans le dépôt de leur offre. Les professionnels présents sont plutôt « réticents » du fait des risques professionnels encourus, l'autonomie des jeunes (nécessité d'un encadrement, horaires et mobilité) et la législation sur le travail des mineurs est contraignante. Le GERS emploie quelques mineurs sur des tâches de ménage.*

► Les permanences itinérantes de l'espace saisonniers :

Objectif : favoriser l'accès aux offres d'emploi et autres informations pour les plus éloignés sur le territoire

18 permanences réalisées par l'animatrice de l'espace saisonniers, du 20 mars à fin juin 2008, sur les cantons de Villefranche du Périgord, Le Bugue, Saint-Cyprien, Hautefort et la commune de Cénac, pour diffuser le plus largement possible les offres d'emploi et autres informations. Ce sont plus de 50 personnes qui sont venues consulter les offres d'emploi ou demander une information, notamment les jeunes mineurs qui veulent travailler et se renseignent sur les possibilités d'emploi et la législation du travail saisonnier. **48 personnes en recherche d'emploi** ont été ainsi recensées et **7 offres d'emploi** collectées.

Décision : *Le comité de pilotage décide de ne pas renouveler les permanences en 2009 compte tenu du réseau des points publics et de l'accès facilité à la bourse de l'emploi sur le site internet www.mdepn.com. D'autant que d'autres points publics devraient ouvrir.*



est à développer. Il nécessite un accompagnement et un suivi des jeunes qui partent faire une saison à la montagne. Comment développer cette mobilité ? Mobilité sur le plan européen : labellisation de la MFR en cours pour 2009.

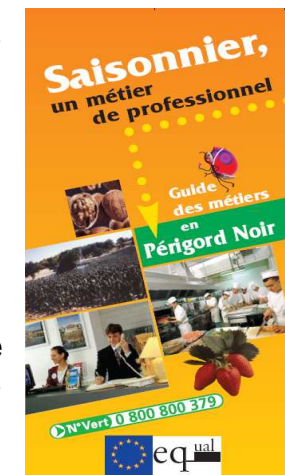
- JL. Bousquet sur le formation tuteur : cette formation qui se déroule sur 2 jours doit être développée pour mieux accueillir les nouveaux entrants. Elle permet d'apporter des compétences de management à l'employeur qui doit gérer une rotation régulière des saisonniers.
- A.GAY/AGEFOS PME propose le même dispositif de formation tuteur appelé FOT CCE qui se déroule sur 40 heures à l'issue de laquelle est délivrée une certification entreprise par la CCI.
- DABZAC/Euralis : des référents sont formés en interne dans le cadre du plan de formation. Ce sont ces référents qui accueillent les saisonniers. Nécessité d'anticiper le vieillissement de la pyramide des âges.
- F.VIDILLES/MDE propose aux entreprises de l'industrie agroalimentaire d'ouvrir une réflexion collective à l'échelle du bassin d'emploi en vue d'identifier avec l'OPCA de la conserverie les besoins spécifiques en formation qualifiante et étudier si des solutions locales sont envisageables (en prenant exemple sur ce qui est fait à le secteur de l'hôtellerie et du tourisme). Il propose également d'inviter cet opca au prochain comité de l'espace Saisonniers, comme cela a été fait pour le Fafih et Agefos.
- Anne Albaret rappelle au comité le dispositif du conseil régional d'aquitaine en faveur des métiers du goût.

II – Objectifs complémentaires 2009 pour l'espace Saisonniers

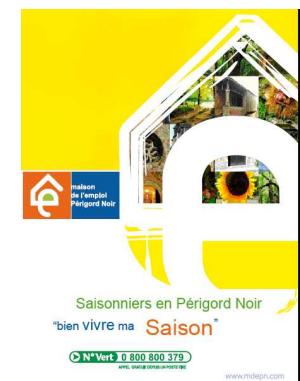
Moyen : 1 agent à temps partagé + l'appui de l'équipe de la MDE et du réseau des partenaires

II-1 Deux publications :

1 - La mise à jour du guide « *Saisonnier, un métier de professionnel* » (créé initialement grâce à l'action Equal soutenue par le CG et l'interconsulaire en 2004). Ce guide présente sous la forme de fiches techniques les métiers saisonniers en Périgord Noir, avec un calendrier des saisons. Son actualisation permettra de compléter les fiches avec secteurs de la conserverie et du commerce. Objectif : collecter d'ici la fin janvier les dernières corrections au projet transmis aux membres du comité de pilotage. Mise en ligne sur internet en février, sur le site www.mdepn.com et promotion dans la lettre mensuelle de la MDE « en bref ». Pas d'impression papier prévue compte tenu du coût et de l'actualisation fréquente des informations.



à



2 - La création puis la publication (papier + mise en ligne sur internet) d'un guide d'accueil des saisonniers « *Bien vivre ma saison en Périgord Noir* » sur le modèle de ce qui se fait dans les stations de ski :

Objectif : apporter des informations nécessaires pour bien vivre sa saison. Il contient de nombreux renseignements utiles sur le territoire du Périgord Noir pour accéder plus facilement aux services dont les saisonniers peuvent avoir besoin dans les domaines de l'emploi, la formation, le logement, la santé...

Ce guide sera édité en 2000 exemplaires diffusés par le réseau des partenaires, dont les employeurs.

Précision : il est demandé aux membres du comité de lire ce projet de guide et de faire remonter les remarques avant fin janvier.

II-2 Mobiliser les employeurs sur la formation des saisonniers (suite à l'action destinée aux salariés cf dépliant édité en septembre 2008). L'objectif : sensibiliser les employeurs à l'importance de la formation, le financements des saisonniers pendant et hors période de travail. Moyen : édition d'un dépliant spécifique + contacts employeurs.

II-3 Partenariat sur les journées « Chemins de l'emploi » et « Jobs d'été »...

- Chemins de l'emploi : Sarlat le lundi 16 mars 2009 - Terrasson : à déterminer
- Journée jobs d'été : Date à déterminer.

Débat : concernant les demi-journées de recrutement « chemins de l'emploi » de printemps, JL.Bousquet fait part au comité de la réflexion de quelques professionnels de l'hôtellerie qui sont au conseil d'administration de l'UMIH. Ces derniers souhaiteraient disposer d'une journée spécifique aux recrutements de l'HR. Trois éléments de réponse venant du comité de pilotage : Cette proposition n'est jamais apparue dans les réponses des employeurs au questionnaire qualité qui leur est soumis en fin de journée. Le représentant de l'hôtellerie de plein air lui-même est dubitatif. Enfin, cette idée pose la question de la fréquentation du public : il y a un vrai risque qu'une ½ journée uniquement réservée aux employeurs de l'hôtellerie restauration ne leur permette pas de recruter comme actuellement. Deux pistes sont retenues par le comité pour approfondir la réflexion : interroger systématiquement tous les employeurs de l'HR et de l'HPA lors de la prochaine journée de mars 09 sur cette proposition et éventuellement découpler la journée avec une matinée réservée à l'HP et l'après-midi à tous les autres employeurs. Réponse attendue de M.Bousquet sur ce dernier point car les délais d'organisation nécessitent une décision avant la fin janvier.

II-4 Poursuite de la collecte des offres saisonnières avec la bourse de l'emploi.

III - Réflexions et questions diverses :

III-1 GER du Sarladais : la solution de l'emploi partagé avec ses 13 équivalents temps plein à l'année dont 70 CDI. En 2007, 10 000 heures de travail ont été réalisées chez une quinzaine d'employeurs de l'hôtellerie restauration et hôtellerie de plein air. Quel est le bilan pour la saison 2008 ?

Intervention d'Aurélié GAUTIER : secteur tourisme : 10 adhérents surtout sur Montignac. A développer sur Sarlat. Des compétences sont disponibles au sein du GER dans le secteur de la restauration (2 cuisiniers, 1 chef de cuisine, 1 commis) qui pourraient intéresser les employeurs de ce secteur.

F.VIDILLES demande au GER du sarladais d'établir une liste des compétences disponibles au GERS afin de la faire diffuser par les réseaux de professionnels : SDHPA... Précisions sur les raisons de l'appui de la MDE au GERS depuis plusieurs années : l'emploi partagé permet de professionnaliser, qualifier et annualiser un plus grand nombre de salariés du GERS. Tout le monde y trouve son compte : le salarié, l'entreprise adhérente et le groupement.

III-2 La formation professionnelle :

A la demande du comité de pilotage, ses membres reçoivent Bernard DELMAS (FAFHI) et Alexandre GAY (AGEFOS) afin de débattre des moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les employeurs à la formation de leurs salariés saisonniers : les dispositifs d'appui à la formation des saisonniers, les problématiques, les propositions de solutions.

B.DELMAS/FAFIH présente deux dispositifs :

1 – **le stage de perfectionnement** : chaque année, la branche finance une dizaine de **stages de perfectionnement** en aquitaine à l'attention d'une quinzaine de bénéficiaires par stage : saisonniers, extras, demandeurs d'emploi ou salariés du secteur dans le cadre de la promotion professionnelle et sociale. 2 actions en Périgord Noir : la gestion des coûts en restauration avec le GRETA et la formation tuteur avec la MFR.

Mis en place à l'initiative des **Commissions Régionales Paritaires Formation de l'Industrie Hôtelière (CRPF-IH)**, les stages sont arrêtés chaque année par les représentants des professionnels de la région, employeurs et salariés. Les thèmes choisis traduisent des besoins particuliers recensés localement qui constituent les priorités de l'année. L'animation des stages est confiée à des organismes de formation après examen de leur réponse dans le cadre d'un appel à projets. La décision du **CRPF-IH** pour juin 2009 à mars 2010 n'est pas encore connue.

2 - Sécurisation des Parcours Professionnels Saisonniers : Les partenaires sociaux du Fafih ont souhaité développer l'accès à la formation des saisonniers en leur allouant un crédit de 20 heures de formation maximum, sur le thème professionnel de leur choix (accueil, anglais, connaissance du vin, hygiène et sécurité alimentaire), c'est la mesure appelée "SPP-Saisonniers". Elle s'adresse à 1.000 saisonniers, quel que soit leur statut mais qui peuvent justifier d'une première saison. L'expérimentation est en cours dans plusieurs régions et pourrait être proposée à l'OPCA de la conserverie car les enjeux sont similaires.

B.DELMAS informe le comité de la difficulté à mettre en place cette formation à destination des saisonniers. Ainsi en 2008, sur 150 places disponibles sur le bassin d'arcachon, seuls 37 parcours ont été réalisés sur les départements des Landes et Gironde. Cette formation se met en place à la demande du saisonnier. Le FAFIH est ouvert pour mettre en place ce dispositif en Périgord Noir en fonction des besoins et si le financement est accordé pour 2009. Les professionnels du comité de pilotage déclarent leur intérêt et demandent à l'espace Saisonniers et à Pôle emploi d'appuyer leur mise en œuvre si le FAFIH l'étendait à notre zone.

III-3 Indemnisation du chômage des travailleurs saisonnier :

La convention UNEDIC du 18 janvier 2006 prévoyait de supprimer le versement des allocations chômage pour les travailleurs saisonniers après trois saisons successives. Fabienne BRACHET - Pôle Emploi informe le comité que les partenaires sociaux sont arrivés à un nouvel accord de convention Unédic qui reste en attente de validation par un deuxième syndicat, ou de décision gouvernementale après le 15 février en cas de carence. Concernant les saisonniers, les dispositions pénalisantes visant à supprimer le versement des allocations chômage après trois saisons successives seraient abrogées. En attendant, les nouveaux inscrits pour la 3^{ème} saison se voient appliquer la convention de 2006 depuis le 1^{er} janvier 2009. Ce pourrait être le cas des saisonniers de l'industrie agroalimentaire qui ont terminé leur contrat après le 1^{er} janvier par exemple.